



Passer de fin d'are à Ass

Par Tiftif

Bonjour et merci pour l'ajout

Je vais être en fin de droit ARE et je passerai en Ass par la suite.

Je voulais savoir

À l'heure actuelle je suis déclarée seule avec deux enfants. Le calcul de l'ass se fera sur mes seules ressources des mois précédents.

Or je compte déménager et vivre en couple et cela se fera après ma demande ass.

Ex fin de droit ARE en juin parent seul

Demande Ass en juin

Couple juillet

Je voudrais savoir si les premiers droits ass seront calculés sur mes revenus seuls et si je garderai ce droit pendant les 6 mois pleins ou pas.

C'est juste pour savoir. Le temps de me retourner et trouver un boulot car déménagement a 400km

Merci beaucoup

Par ESP

Bonjour

Faites très attention à rester dans les cordes car les contrôles sont plus nombreux tant les tentatives de fraude le sont également.

Personne ici ne sera mieux placée que P.E pour vous renseigner, même si je peux vous dire que les mesures "COVID" de prolongation peuvent vous concerner...

CLIQUEZ ICI

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14523]https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14523[/url]